

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00084

Numéro SIREN : 808 808 968

Nom ou dénomination : 2C2S

Ce dépôt a été enregistré le 15/11/2023 sous le numéro de dépôt B2023/036321

Certifiés conformes par le Gérant.

**Bilan Actif**

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Etat exprimé en euros					
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)	50 000		50 000	50 000
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	404 908	279 814	125 094	143 276
	Autres immobilisations corporelles	660 181	489 581	170 600	212 662
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	19 270	19 269	1	1	
Prêts					
Autres immobilisations financières	35 895		35 895	34 695	
<b>TOTAL (II)</b>	<b>1 170 254</b>	<b>788 665</b>	<b>381 589</b>	<b>440 634</b>	
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	17 526		17 526	18 828
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
<b>CREANCES (3)</b>					
Créances clients et comptes rattachés				21 190	
Autres créances	540 440		540 440	405 106	
Capital souscrit appelé, non versé					
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>					
<b>DISPONIBILITES</b>	145 036		145 036	355 723	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	4 861		4 861	5 055
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>707 863</b>		<b>707 863</b>	<b>805 902</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecarts de conversion actif (VI)					
<b>TOTAL ACTIF (I à VI)</b>	<b>1 878 117</b>	<b>788 665</b>	<b>1 089 452</b>	<b>1 246 535</b>	
(1) dont droit au bail			50 000	50 000	
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an			35 895	34 695	
(3) dont créances à plus d'un an					

# Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

		31/12/2022	31/12/2021
<b>Capitaux Propres</b>	Capital social ou individuel	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	<b>RESERVES</b>		
	Réserve légale	1 000	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	658 873	559 988
	Report à nouveau		
	<b>Résultat de l'exercice</b>	(151 783)	98 885
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	<b>Total des capitaux propres</b>	<b>518 090</b>	<b>669 873</b>
<b>Autres fonds propres</b>	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	<b>Total des autres fonds propres</b>		
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques	3 646	
	Provisions pour charges		
	<b>Total des provisions</b>	<b>3 646</b>	
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	296 096	395 283
	Emprunts et dettes financières divers (3)	5 624	5 277
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	119 736	72 723
	Dettes fiscales et sociales	118 198	79 340
	<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	28 062	24 039	
Produits constatés d'avance (1)			
	<b>Total des dettes</b>	<b>567 716</b>	<b>576 662</b>
	Ecarts de conversion passif		
	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 089 452</b>	<b>1 246 535</b>
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(151 782,70)	98 884,90
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	567 716	576 662
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
(3)	Dont emprunts participatifs		

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 089 452 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 1 591 418 euros** et un total **charges de 1 743 201 euros**, dégageant ainsi un **résultat de -151 783 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022**.  
Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

## Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

## Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

## Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

## Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

# Immobilisations

Etat exprimé en euros

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	

INCORPORELLES		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	50 000					50 000
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>50 000</b>					<b>50 000</b>

CORPORELLES		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	384 427		20 482			404 908
	Instal., agencement, aménagement divers	629 422		8 930			638 352
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	20 788		1 042			21 830
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1 034 636</b>		<b>30 453</b>			<b>1 065 089</b>

FINANCIERES		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés	55 395				36 125	19 270
	Prêts et autres immobilisations financières	34 695		1 199			35 895
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>90 090</b>		<b>1 199</b>		<b>36 125</b>	<b>55 165</b>

	<b>TOTAL</b>	<b>1 174 726</b>		<b>31 652</b>		<b>36 125</b>	<b>1 170 254</b>
--	--------------	------------------	--	---------------	--	---------------	------------------

--	--	--	--	--	--	--	--

# Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
			Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
<b>CORPORELLES</b>	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	241 151	38 663		279 814
	Autres Instal. agencement, aménagement divers	416 851	51 938		468 789
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	20 697	96		20 793
	Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>678 699</b>	<b>90 697</b>		<b>769 396</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>678 699</b>	<b>90 697</b>		<b>769 396</b>

## Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
<b>TOTAL IMMOB INCORPORELLES</b>							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencement aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
<b>TOTAL IMMOB CORPORELLES</b>							
Frais d'acquisition de titres de participation							
<b>TOTAL</b>							
<b>TOTAL GENERAL NON VENTILE</b>							

## Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2022

<b>Total des Produits à recevoir</b>		<b>486</b>
<b>Autres créances</b> <i>Deb et Cred divers pdis AR</i>	486	<b>486</b>

# Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2022

<b>Total des Charges à payer</b>		<b>43 382</b>
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>		<b>4 368</b>
<i>Frs : Factures à payer</i>	4 368	
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		<b>39 014</b>
<i>Congés à payer</i>	21 405	
<i>Org. soc. ch./congrés payés</i>	4 592	
<i>Etat : Charges à payer</i>	13 017	

## Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2022
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		4 861	4 861
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
<b>TOTAL</b>			<b>4 861</b>

**2C2S**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 10 000 euros**  
**Siège social : 25 Boulevard de Strasbourg**  
**31 000 Toulouse**  
**RCS Toulouse 808 808 968**

---

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2023**  
**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

**DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE**  
**DIVIDENDES**

L'assemblée générale approuve la proposition de la gérance d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 151 783 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice 151 783 euros  
En diminution des autres réserves pour la totalité, soit 151 783 euros, portant ainsi le solde du compte à 507 090 euros.

Conformément à la loi, l'assemblée générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

Pour copie certifiée conforme,  
*Benoit CHAMBON*



**2C2S**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 10 000 euros**  
**Siège social : 25 Boulevard de Strasbourg**  
**31 000 Toulouse**  
**RCS Toulouse 808 808 968**

---

**PROCES-VERBAL**

**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

Le trente juin deux mille vingt-trois, à Toulouse,

Les associés de la société 2C2S, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, divisé en 1 000 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 25 Boulevard de Strasbourg 31000 Toulouse, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

La société H2C, représentée par ses cogérants, Messieurs Benoit et Ivan CHAMBON, titulaire de 500 parts sociales en pleine propriété,

La société WS8, représentée par ses cogérants, Monsieur William SERVAT et Madame Julie SERVAT, titulaire de 500 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par la société H2C, représentée par son cogérant, Monsieur Benoit CHAMBON, associée présente et acceptante qui possède ou représente le plus grand nombre de parts, aucun gérant n'étant associé,

En présence de Messieurs Benoit CHAMBON et Ivan CHAMBON, Madame Julie SERVAT et Monsieur William SERVAT, cogérants non associés.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 et quitus à la gérance ;
- Affectation des résultats de cet exercice ;
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard ;
- Rémunération de la gérance ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.



Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022 ;
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce ;
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été tenus à la disposition des associés au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne de demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE DECISION - APPROBATION DES COMPTES**

L'assemblée générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte de 151 783 euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39.4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne au Gérant quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

#### **DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE**

##### **DIVIDENDES**

L'assemblée générale approuve la proposition de la gérance d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 151 783 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice 151 783 euros  
En diminution des autres réserves pour la totalité, soit 151 783 euros, portant ainsi le solde du compte à 507 090 euros.

Conformément à la loi, l'assemblée générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### TROISIEME DECISION - CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 233-19 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

**Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.**

### QUATRIEME DECISION – REMUNERATION DE LA GERANCE

L'assemblée générale prend acte qu'aucune rémunération n'a été versée aux cogérants au titre de leurs fonctions.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### CINQUIEME DECISION – FORMALITES

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

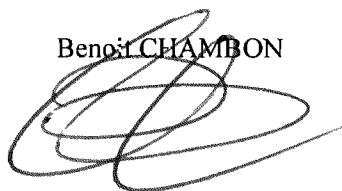
**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne de demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

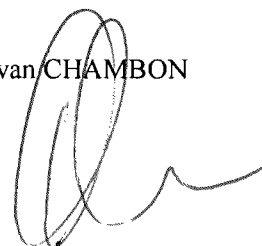
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants et les associés ou leurs mandataires.

*Pour la société H2C*

Benoît CHAMBON



Ivan CHAMBON




*Pour la société WS8*

Julie SERVAT



William SERVAT



**2C2S**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 10 000 euros**  
**Siège social : 25 Boulevard de Strasbourg**  
**31 000 Toulouse**  
**RCS Toulouse 808 808 968**

---

<p><b>RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE</b></p> <p><b>ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023</b></p> <p><b>EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022</b></p>
---

Madame, Messieurs,

En application de l'article L.223-19 du Code de commerce, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

Nous vous indiquons que se sont poursuivies ou ont été exécutées durant l'exercice écoulé les conventions ci-après, conclues au cours d'exercices antérieurs :

**1/ Conventions conclues entre la société 2C2S et la société H2C, associée :**

Convention de prestations financières et fiscales :

Objet : Prestations financières et fiscales

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2022, la société H2C a facturé la somme de 0 euros de prestations au titre de cette convention

Convention de trésorerie :

Objet : Mise à disposition des excédents de trésorerie sous forme d'avance en compte courant.

Les soldes des comptes courants au 31/12/2022 des sociétés comprises dans le périmètre de centralisation s'élèvent à :

- Pour la société H2C :	475 805 euros (débit)
- Pour la société 2C Blagnac :	1 392 euros (crédit)
- Pour la société 2C82 :	1 569 euros (crédit)
- Pour la société Popolo 82 :	553 euros (crédit)
- Pour la société 2C Gestion :	3 840 euros (crédit)
- Pour la société Le PYLA :	10 221 euros (crédit)
- Pour la société 2C :	905 euros (crédit)
- Pour la société 2C Villenave :	6 325 euros (crédit)
- Pour la société 2C Bordeaux :	4 251 euros (débit)
- Pour la société 2C Clermont :	1 097 euros (débit)
- Pour la société G2C :	2 357 (crédit)

Le montant des intérêts perçus au titre de l'exercice clos le 31/12/2022 s'élève à 9 927,75 euros.



**2/ Conventions conclues entre la société 2C2S et la société 2C Gestion, société dont Messieurs CHAMBON sont cogérants :**

Conventions de prestations de ressources humaines, techniques, de supervisions et comptables :  
Au titre de l'exercice clos le 31/12/2022, la société 2C Gestion a facturé la somme de 0 euros de prestations au titre de cette convention.

Contrat de franchise « La Côte et l'Arête »

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2022, la société 2C2S a versé :

- Pour la redevance Marque et de publicité (5%) : 74 206,51 euros

**3/ Comptes courants d'associées et de gérants :**

Le solde des comptes courants au 31/12/2022 s'élève à :

- Pour Monsieur Benoit CHAMBON, associé : 347 euros (crédeur)
- Pour la société WS8, associée : 5 277 euros (crédeur)
- Pour Madame Julie SERVAT, associée : 900 euros (crédeur)

**Les cogérants**

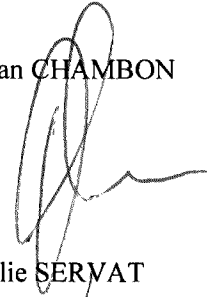
Benoit CHAMBON



William SERVAT



Ivan CHAMBON



Julie SERVAT

